







Qu'est-ce que la mutualisation ?

La mutualisation permet le regroupement des travaux de rénovation de plusieurs coopératives. Grâce à la mise en commun de projets similaires, le regroupement des achats apporte alors à ses participants des avantages importants.

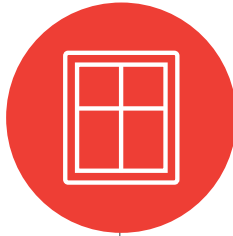
Les avantages de la mutualisation

- Faire des économies
- Améliorer le pouvoir de négociation
- Augmenter la qualité
- S'occuper de la gestion administrative pour les coopératives

	<p>1 FORMATION DU REGROUPEMENT La coopérative manifeste son intérêt à participer au regroupement en remplissant le sondage transmis par courriel.</p>
	<p>2 IDENTIFICATION DES BESOINS La FECHIMM prendra contact avec la coopérative pour définir plus précisément les besoins du projet et établira un devis (sans engagement).</p>
	<p>3 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT La coopérative valide le devis et s'engage à participer au regroupement en signant la convention.</p>
	<p>4 SÉLECTION D'UN ENTREPRENEUR La FECHIMM lance un appel d'offres pour sélectionner un entrepreneur pour la réalisation des travaux.</p>
	<p>5 RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION La FECHIMM fait le suivi des opérations pour une bonne coordination entre les coopératives participantes, le fournisseur et l'entrepreneur choisi.</p>
	<p>6 SERVICES APRÈS-TRAVAUX La FECHIMM vérifie les travaux exécutés par l'entrepreneur, gère la facturation, et soutient les coopératives pour l'application des garanties.</p>

Calendrier

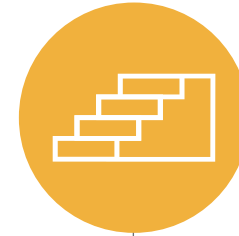
Toitures, portes
et fenêtres



Chauffage
et thermostat



Espaces
communs
intérieurs



Cuisines et salles
de bain



Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

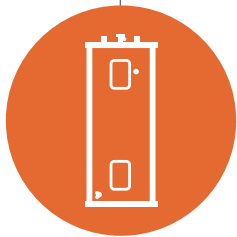
Janvier

Février

Mars

2019

2020



Chauffe-eau



Nettoyage
des conduits
de ventilation



Balcons



Visites d'entretien
des toitures